

LES ÉLECTIONS DE 2011 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Paule Bouvier et Jean Omasombo Tshonda

Introduction

Les élections, qu'elles soient présidentielle, législatives, provinciales ou locales, doivent, s'il s'agit d'en apprécier les composantes et les motivations des acteurs, être analysées depuis les premières étapes de leur mise en œuvre jusqu'aux conséquences qu'elles suscitent après la publication des résultats. Cette étude retrace les diverses étapes du cheminement du scrutin du 28 novembre 2011. Elle se fonde sur l'hypothèse de travail selon laquelle ces élections sont le reflet du système politique congolais et de ses dysfonctionnements.

1. L'environnement dans lequel s'inscrit le scrutin de 2011

Le deuxième scrutin organisé au cours de la Troisième République n'est ni la consécration ni le prolongement du premier. S'inscrivant dans un contexte post-conflit et post-transition, les élections de 2006 marquaient ou étaient censées marquer un tournant politique fondamental dans l'histoire du Congo : l'avènement d'un État de droit, l'instauration d'un régime démocratique, le retour de la paix, le respect des droits humains. Outre ces finalités essentielles, les objectifs étaient aussi de légitimer les futures autorités exécutives et législatives après des décennies de dictature. Enfin, l'électeur était en droit de penser à ce moment qu'une ère de développement allait s'ouvrir, prenant enfin en considération ses besoins et ses aspirations. La RDC était, à cette phase de son histoire, sous « surveillance » des Nations unies et de plusieurs puissances internationales qui encadrèrent et financèrent en grande partie l'organisation du scrutin. Le PNUD avait alors la haute main sur l'organisation des élections dans le cadre du « Projet d'appui au processus électoral » qui comptait 70 experts et qu'il gérait (International Crisis Group 2011a : 12). La Commission électorale indépendante (CEI) était, en outre,

assistée par un chargé de mission de l'Union européenne qui travailla en étroite collaboration avec son président, Apollinaire Muholungu Malu-Malu. Quant au déroulement du scrutin lui-même, il se caractérisa finalement par la dualisation des forces en présence : Joseph Kabila contre Jean-Pierre Bemba.

Si l'on pose dès lors la question de principe : ces élections, pour quoi faire ?, la réponse est simple : l'espoir d'un renouveau.

Le climat dans lequel se déroule le processus électoral a profondément changé en 2011. Pour la population, la déception a fait place à l'espérance. « Contrairement au cycle 2005-2006, où il y avait un accord global pour aller aux élections, le nouveau cycle s'engage sur un fond de crispation, d'incertitude », fait observer le vice-président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) (Djoli Eseng'Ekeli 2011 : 272). Au lieu de se démocratiser, la tendance du pouvoir a été un retour à la centralisation. L'instauration d'un État de droit a fait long feu : pour preuve, les nombreuses violations de la Constitution. La paix est loin d'être totalement restaurée dans l'Est du pays, même si les conflits ont pris une autre dimension et d'autres modes d'agir. Le développement de l'impunité et la politisation du processus judiciaire sont aujourd'hui des composantes du système politique congolais (Ettang *et al.* 2011 : 5). Si des travaux ont été accomplis dans le cadre des « Cinq chantiers de la République », les populations estiment généralement que, pour elles, pratiquement rien n'a évolué. L'opposition est désormais plurielle. Les institutions et les puissances internationales, si elles ne se désintéressent pas totalement du sort politique de la RDC, sont beaucoup moins présentes. Le respect de la souveraineté de l'État congolais est opportunément invoqué, comme l'ont montré les commentaires de nombreux acteurs internationaux à l'occasion de la révision de la Constitution. Les objectifs des candidats sont, pour ceux qui détiennent le pouvoir, de le conserver quoi qu'il en coûte, pour les autres, de le conquérir.

Si l'on pose la même question qu'en 2006 : des élections, pour quoi faire ?, la réponse est ambiguë : changer ou rien.

2. Le cadre législatif

Les premières étapes franchies pour l'organisation des élections furent d'ordre juridique. Comme le fait remarquer Léon de Saint Moulin, le retard dans l'élaboration des textes légaux est considérable (comme en 2006), tant en ce qui concerne le cadre structurel qu'en ce qui a trait à la définition des entités électorales (de Saint Moulin 2011a : 280). L'organisation eut la primeur. Le 28 juillet 2010 était adoptée la loi organique n° 10/013 « portant organisation et fonctionnement de la Commission électorale nationale indépendante » (CENI). Elle est une institution d'appui à la démocratie et

un organisme de droit public doté de la personnalité juridique (article 2). Elle jouit de l'autonomie administrative et financière (article 6). Elle se compose de sept membres dont quatre sont choisis par la majorité et trois par l'opposition à l'Assemblée nationale (article 10). Ses membres prêtent serment devant la Cour constitutionnelle jurant, entre autres : « Je prends l'engagement solennel de n'exercer aucune activité susceptible de nuire à l'indépendance, à la neutralité, à la transparence et à l'impartialité de la Commission électorale nationale indépendante [...] » (article 20). Il est, de plus, expressément prévu que les membres de la CENI « ne sollicitent ni ne reçoivent d'instructions d'aucune autorité extérieure » et qu'ils « jouissent de la totale indépendance par rapport aux forces politiques qui les ont désignés » (article 22). Le 3 février 2011, le pasteur Daniel Ngoy Mulunda est nommé président de la CENI. C'est un proche du président Joseph Kabila : il fut membre fondateur du PPRD, dont il s'éloigna ensuite ; il participa au Dialogue intercongolais dans la délégation gouvernementale ; il œuvra durant le gouvernement de transition *via* son association, le PAREC, au programme de désarmement, démobilisation et réinsertion initié sous l'égide de la CONADER (la commission nationale en charge dudit programme, remplacée par le PND : Programme national de désarmement). Le 26 février 2011, les membres du bureau de la CENI prêtèrent serment devant la Cour suprême de justice. Ce long laps de temps écoulé entre l'adoption de la loi créant la CENI et son entrée en fonction fut souvent déploré.

Suivit, en deuxième lieu, la révision de la Constitution de 2006. La loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République démocratique du Congo du 18 février 2006 stipule en son article 71 : « Le président de la République est élu à la majorité des suffrages exprimés. » Adieu donc le deuxième tour. Les arguments avancés par les défenseurs du projet d'amendement portaient sur le coût d'un deuxième tour et la crainte de voir se produire en RDC des événements pareils à ceux qui avaient déchiré la Côte-d'Ivoire en 2010. La révision suscita, en amont et en aval de son adoption, beaucoup de remous. L'opposition boycotta le vote de la loi tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat. Mais elle fut néanmoins adoptée par les deux institutions législatives et par le Congrès à une forte majorité. Des commentaires critiques portèrent, en amont, sur la légitimité de la commission qui s'était occupée du projet, en aval, sur l'opportunité et le contenu des modifications adoptées. Après le vote de la loi, une délégation d'hommes politiques représentant plusieurs partis fut reçue par la MONUSCO afin de porter à l'attention de la communauté internationale les « manœuvres » de la majorité au pouvoir et d'exprimer leur opposition à la révision de la Constitution. Sur le plan international, à quelques exceptions

près, les voix qui s'exprimèrent restèrent très prudentes, se référant à la souveraineté de l'État congolais.

Le 30 avril 2011, la CENI (décision 017/CENI/BUR) publiait le calendrier électoral 2011-2013. Était programmé l'ensemble du processus électoral : élections présidentielles, législatives, provinciales et locales, ainsi que les élections au second degré des gouverneurs de province et des sénateurs. (Étant donné les difficultés rencontrées dans le déroulement des élections présidentielle et législatives, ce calendrier devra être modifié.)

Fut ensuite adopté le dispositif légal présidant à l'organisation des élections, à savoir la loi n° 11/003 du 25 juin 2011 modifiant quelques articles de la loi de mars 2006 portant organisation des élections présidentielles, législatives, urbaines, municipales et locales, puis la loi n° 11/014 du 17 août 2011 portant répartition des sièges par circonscription électorale pour les élections législatives et provinciales (laquelle loi est en fait une annexe à la précédente).

En fait, les techniques électorales ont peu changé depuis 2006. Les principales modifications introduites sont les suivantes. Une condition d'éligibilité des candidats à la présidence a été ajoutée : ils doivent désormais posséder un diplôme de graduat au moins ou justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans les domaines politique, administratif, économique ou socioculturel. Les cautions à verser pour les candidatures à la présidence et à la députation nationale ont été plus que doublées en francs congolais, mais cela les maintient au même montant en dollars américains. Les conditions d'accès aux médias publics aux fins de campagne électorale sont arrêtées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication en concertation avec la CENI. Un centre de compilation des résultats est prévu dans chaque circonscription électorale.

Il n'en va pas de même quant à la répartition des sièges à attribuer par province à l'Assemblée nationale qui connut, elle, de sensibles modifications par rapport à 2006. Le principe de cette répartition est le suivant :

- le nombre de sièges à pourvoir par province est égal au nombre d'électeurs enrôlés dans cette province divisé par le quotient électoral ;
- est déterminé un « quotient électoral fixe qui s'obtient en divisant le nombre total d'électeurs enrôlés en RDC, soit 32 024 640, par 500 sièges à pourvoir à l'Assemblée nationale ; il est de 64 049,28 ;
- si le nombre total de sièges ainsi attribués est inférieur à 500, un siège supplémentaire est attribué à chaque province qui a la décimale la plus élevée en regard du nombre de sièges obtenus jusqu'à l'obtention de 500 sièges ».

La répartition des sièges par circonscription à l'intérieur des provinces s'effectue de la même manière :

« – le nombre de sièges à pourvoir dans chaque circonscription est égal au nombre total d'électeurs enrôlés de la circonscription divisé par le quotient électoral ;

– un siège est attribué à toutes les circonscriptions électorales qui ont un nombre d'électeurs inférieur au quotient électoral ;

– si le nombre total des sièges ainsi attribués aux circonscriptions de la province est inférieur au nombre de sièges attribués à cette province, un siège supplémentaire est attribué à chaque circonscription qui a la décimale la plus élevée en regard du nombre de sièges obtenus, jusqu'à l'obtention du nombre total de sièges revenant à la province ».

(Loi n° 11/014 du 17 août 2011, Exposé des motifs, pp. i-ii.)

Tableau 1. Répartition des sièges des députés nationaux pour les 11 provinces

N°	Provinces	Enrôlés 2011	Enrôlés 2006	Sièges obtenus 2011	Sièges obtenus 2006
1	Bandundu	3 553 322	2 949 237	55	57
2	Bas-Congo	1 502 939	1 232 416	23	24
3	Équateur	3 960 643	2 973 525	62	58
4	Kasaï-Occidental	2 661 245	2 038 310	42	40
5	Kasaï-Oriental	2 643 905	2 021 418	41	39
6	Katanga	4 627 302	3 517 922	72	69
7	Maniema	874 809	629 894	14	12
8	Nord-Kivu	3 003 246	2 462 012	47	48
9	Province-Orientale	3 886 524	3 257 291	61	63
10	Sud-Kivu	2 022 960	1 666 615	32	32
11	Kinshasa	3 287 745	2 963 912	51	58
	TOTAL	32 024 640	25 712 552	500	500

Le résultat est que des différences non négligeables existent en ce qui concerne le nombre de sièges dont disposeront les provinces après les élections de 2011 par rapport à celles de 2006. Ce nombre varie de plus ou moins 1 ou 2, les plus grands bénéficiaires étant l'Équateur qui gagne 4 sièges et le Katanga 3, et le plus gros perdant, Kinshasa qui en perd 7.

Une analyse plus fine par circonscription fait apparaître quelques nouveautés qui ne sont pas sans intérêt. Ainsi, par exemple, les provinces de l'Équateur, du Katanga et des deux Kasaï ont progressé en nombre de sièges de députés nationaux. S'arrêter à ce niveau de lecture est trompeur. En fait, les

érosions/déplacements du nombre de sièges à l'intérieur de chacune d'elles sont significatifs. Ainsi, dans la province du Kasai-Oriental, la partie luba – dont la ville de Mbuji-Mayi – perd trois sièges (avec un nombre d'inscrits inférieur par rapport à 2006) et ce sont les territoires tetela de Lodja, Katako-Kombe et Kole qui augmentent les leurs. Dans le Kasai-Occidental, les villes de Kananga et Tshikapa perdent chacune un siège, tandis que les territoires de Dimbelenge, Kazumba, Luebo et Luiza gagnent chacun un siège. Dans la partie nord de la province de l'Équateur, Gemena et Businga reculent chacune d'un siège et c'est la région sud qui progresse, la ville de Mbandaka gagnant un siège, et les territoires de Basankusu, Bumba, Lisala, Djolu et Ingende, également chacun un siège. La ville de Kinshasa, qui perd sept sièges, contraste avec celle de Lubumbashi, au Katanga, qui progresse de deux sièges. Et même dans la province du Sud-Kivu où il est signalé que de 2006 à 2011 le nombre de sièges n'a pas changé, le territoire de Walungu en perd un et celui de Mwenga en récolte un de plus. Il apparaît, au vu de ces données, que ce sont les régions favorables à l'opposition qui connaissent un recul à la fois quant au nombre d'électeurs inscrits et au nombre de sièges obtenus.

Il convient également de tenir compte de ce que, du point de vue démographique, un vif contraste existe entre le Nord-Est et le Sud-Ouest de la RDC, ce qui aide à comprendre en partie les conflits récurrents qui naissent à l'Est du Congo. Si on tire une ligne approximativement de Mbandaka à Kalemie, la province de l'Équateur, la Province-Orientale et les trois provinces du Maniema, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu se trouvent au nord-est de la ligne, tandis que le Bas-Congo, le Bandundu, les deux Kasai et le Katanga se trouvent au sud-ouest. Les deux ensembles ont la même superficie : 49,6 pour le Nord-Est et 50,4 pour le Sud-Ouest, mais la population est plus importante au Sud-Ouest : 59,3 %, et seulement 40,7 % au Nord-Est. Le contraste est beaucoup plus marqué pour la population urbaine, dont seulement 20,3 % sont localisés au Nord-Est et 79,7 % se trouvent au Sud-Ouest (de Saint Moulin 2011b).

3. L'inscription des électeurs

Une fois la CENI à pied d'œuvre et le schéma des opérations fixé, la phase de l'inscription des électeurs put débuter. Elle se déroula du 2 avril au 17 juillet 2011 (la date initialement prévue était le 1^{er} juillet, mais des prolongations furent localement estimées nécessaires). La façon dont les opérations se déroulèrent fit l'objet d'abondantes critiques. Certes, la CENI fut confrontée à de nombreuses difficultés logistiques. Radio Okapi fait état, près d'un mois et demi après le début des opérations d'inscription dans six

provinces – Bandundu, Équateur, Kasai-Oriental, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Province-Orientale –, de plusieurs difficultés rencontrées et lacunes de l'organisation dont, entre autres, l'insuffisance des centres d'enrôlement, la longueur des distances à parcourir par les candidats électeurs pour atteindre leurs centres d'inscription respectifs, l'insuffisance des kits électoraux et la fréquence des pannes, la lenteur des opérations, le déploiement tardif du matériel dans certains centres... (Radio Okapi, 11 mai 2011). International Crisis Group répertorie ainsi de la même façon les problèmes rencontrés par la CENI dans les deux Kivu et l'Ituri. L'ampleur du territoire congolais et les difficultés d'accès en plusieurs parties de celui-ci ont rendu indispensable l'utilisation de centres d'enrôlement itinérants dans les régions de l'Est, mais leur déploiement n'a pas été automatique dans tous les territoires qui auraient dû être couverts. Des difficultés de communication se sont produites dans certains territoires malgré la distribution de téléphones satellitaires aux agents électoraux. Des retards dans l'appui logistique de la MONUSCO ont provoqué des délais dans l'ouverture de centres d'enrôlement. Des lacunes d'organisation furent aussi à déplorer : manque d'expérience du personnel en matière de cryptage et d'enregistrement des données, manque de carburant, pénurie de fiches d'enrôlement des électeurs, fragilité du matériel, retards dans le paiement des primes des agents (ce qui entraîna deux jours de grève des agents de la CENI en Ituri pour motif de non-paiement de leur salaire). Des kits d'enrôlement ont été volés. Crisis Group signale par ailleurs que l'insécurité n'a perturbé l'enregistrement que de manière très locale et que, paradoxalement, dans les zones connaissant une forte densité de milices, les deux Kivu et l'Ituri, l'enrôlement n'a pas été contrarié (International Crisis Group 2011b : 2-3).

L'engouement manifesté par la population congolaise pour l'opération d'enregistrement est dû en grande partie, bien que non quantifiable, au fait que la carte d'électeur n'est pas seulement indispensable pour pouvoir voter, mais fait aussi, à titre provisoire, fonction de carte d'identité. Elle est donc aujourd'hui le document qui permet de prouver son identité, d'obtenir un passeport, d'intenter une action en justice, ou même de procéder à des actes en matière d'état civil... Les conséquences des fraudes constatées dans la distribution des cartes d'électeur (voir ci-après) dépassent donc le cadre strict de l'élection : ces fraudes ont en particulier permis à des étrangers d'acquérir la nationalité congolaise en se faisant enrôler.

Mais outre les problèmes logistiques, les modalités de l'enrôlement ont été critiquées sur plusieurs points sans pour autant que des preuves puissent toujours venir étayer ces critiques. Le nombre relativement élevé d'électeurs enrôlés parut suspect à pas mal de commentateurs. La localisation des bureaux de vote a été mise en cause, en raison de leur insuffisance dans les zones

considérées comme acquises à l'opposition. Au Kasai-Oriental (territoire de Lubao), plus de 200 villages ne figurent pas sur la liste des centres concernés par l'opération de révision du fichier électoral, ce qui priverait de leur droit de vote près de deux cent mille personnes (Radio Okapi, 24 mai 2011). Des bureaux fictifs auraient été installés dans divers endroits, ce que le président de la CENI démentit avec force. Dans certaines provinces est apparu le phénomène dit de la « déportation », qui consiste pour de futurs candidats à emmener des électeurs se faire enregistrer dans les circonscriptions où ils espèrent obtenir un maximum de voix. Au Sud-Kivu, les partis d'opposition se seraient plaints de manœuvres dilatoires dans l'accréditation des témoins devant assister aux opérations d'enrôlement. L'enregistrement d'étrangers, de militaires, d'enfants âgés de moins de 18 ans se serait pratiqué à une échelle non négligeable. Le cas d'un enfant exhibant fièrement sa carte d'électeur a été relevé. À Goma, des Congolais s'en sont pris à des Rwandais attendant de se faire enregistrer. Le vice-coordonateur de l'antenne de la CENI au Nord-Kivu a admis qu'il y avait des fraudes et des problèmes sans pouvoir en donner une exacte mesure (Verbraeken 2011). D'autres cas d'inscriptions frauduleuses furent enregistrés à Manono (Katanga), ce qui fut d'ailleurs reconnu par le vice-président de la CENI, Jacques Djoli. Ces problèmes prirent une telle ampleur que la CENI se sentit obligée de faire paraître, le 16 juin, un communiqué rappelant que l'enrôlement sous un faux nom ou sous une fausse identité, l'inscription multiple, les actes de corruption active ou passive tombent sous le coup de la loi pénale et seront sévèrement sanctionnés (Radio Okapi, 7 juin 2011). Faut-il s'étonner dès lors que, même avant la date du scrutin, il ait été estimé, au vu des irrégularités et des fraudes ayant entaché le déroulement du processus d'enrôlement, que les élections ne seraient ni libres ni transparentes ?

4. Le dépôt des candidatures

La date pour le dépôt des candidatures fut fixée au 4 août (la clôture étant prévue le 7 septembre pour l'élection présidentielle et le 14 octobre pour les élections législatives).

Furent admis à se présenter au scrutin du 28 novembre 11 candidats à l'élection présidentielle et 18 478 aux élections législatives (pour rappel, 500 sièges sont à pourvoir). Si le nombre de candidats à l'élection présidentielle est trois fois moindre qu'en 2006, celui des candidats à l'élection législative a doublé (un bulletin de vote pour les législatives comportait 56 pages !) Les candidats à la présidence de la République sont : Jean Andeka Djamba (ANCC), Étienne Tshisekedi wa Mulumba (UDPS), François-Joseph Mobutu Nzanga Ngbanagye (UDEMO), Vital Kamerhe Rwakanyasigize

(UNC), Léon Kengo wa Dondo (UFC), François-Nicéphore Kakese Malela (URDC), Joseph Kabila Kabange (Indépendant), Oscar Kashala Lukumuena (UREC), Antipas Mbusa Nyamwisi (Indépendant), Adam Bombole Intole (Indépendant) et Josué-Alex Mukendi Kamama (Indépendant).

Parmi les candidats à la présidence, quatre noms retiennent particulièrement l'attention. Tout d'abord, de toute évidence, le président de la première législature de la Troisième République, Joseph Kabila Kabange. En fait, il est à la tête de l'État congolais depuis plus de dix ans, et entend bien le rester. Il n'est pas un leader charismatique et omniprésent, mais il dispose de moyens très importants que ne possède aucun autre candidat. Les onze gouverneurs de province qui appartiennent tous aujourd'hui à la mouvance présidentielle, d'autres personnalités de son entourage et un vaste réseau d'affidés lui assurent une large couverture de propagande électorale.

Étienne Tshisekedi, arrimé à la politique congolaise depuis un demi-siècle, a connu tour à tour sous le régime Mobutu les honneurs, la relégation, la prison. Mais il s'enlise pendant la période de 1990-1996 dans une vaine concurrence, un impuissant bras-le-corps avec Mobutu toujours président de la République. Il s'enferme dans son image d'opposant après la prise du pouvoir par l'AFDL, participe au Dialogue intercongolais, s'écarte de la scène politique, y revient momentanément en 2005, boycotte les élections de 2006 et 2007 (Omasombo 2009 : 279-282). Sa participation à l'élection présidentielle de 2011 est, selon toute vraisemblance, sa dernière chance de se hisser à la tête de l'État congolais.

Vital Kamerhe, la cinquantaine, entre en politique à la fin du régime Mobutu. Dès l'arrivée au pouvoir de Laurent-Désiré Kabila, il occupe diverses fonctions dans la sphère gouvernementale. Il est membre fondateur du PPRD en 2002, participe au Dialogue intercongolais dans la délégation gouvernementale dont il sera un des principaux ténors, devient ministre de l'Information et de la Presse en 2003. Il est élu député en 2006 et devient président de l'Assemblée nationale, fonction dont il démissionne (ou sera congédié !) en mars 2009, suite à un différend avec le président Kabila. La rupture est consacrée, et c'est dès lors à son propre avenir politique qu'il consacre son dynamisme et sa verve oratoire.

Léon Kengo wa Dondo commence sa carrière dans le domaine judiciaire : il accédera aux plus hauts niveaux de la magistrature. Parallèlement, il devient un pilier du régime Mobutu ; il sera plusieurs fois ministre et Premier ministre, et occupera des fonctions élevées dans le MPR. Parmi les autres fonctions qu'il a occupées pendant cette période figurent la fonction d'ambassadeur auprès du royaume de Belgique, de septembre 1980 à novembre 1982, et la présidence de la Cour des comptes en 1987. Mais durant la phase de transition, il rompt avec la mouvance présidentielle et entre dans l'opposition. Il sera à

nouveau Premier ministre de juillet 1994 à mars 1997. Peu avant la chute de Mobutu, il s'exile en Belgique. Il ne rentrera au Congo que fin 2003, sera élu sénateur en 2007 et ensuite président du Sénat.

Il est intéressant de noter que nombre de candidats, bien que membres d'un parti, ont préféré se présenter comme indépendant. Les explications avancées sont soit que le parti auquel ils adhèrent est de création récente et dès lors peu connu, soit qu'ils craignent que le fait de se présenter comme membre du parti auquel ils adhèrent ne leur porte préjudice.

5. La campagne électorale

Selon le calendrier élaboré par la CENI, la campagne électorale s'est ouverte le 28 octobre et s'est terminée le 26 novembre. En réalité, elle s'est ouverte avant la date fixée. Pour certains, les manifestations organisées à l'occasion du cinquantenaire de la République (juin 2010) s'inscrivaient déjà dans la perspective des futures élections. Dans le même ordre d'idées se situait la « conférence » convoquée par le président de la République Joseph Kabila Kabange, du 24 au 26 juillet 2010. Celle-ci réunissait, outre les gouverneurs de province, le président de l'Assemblée nationale Évariste Boshab, le Premier ministre Adolphe Muzito, ainsi que plusieurs autres ministres. Destinée à faire l'état des lieux du programme du gouvernement au sujet des « Cinq chantiers », elle fournit l'occasion au chef de l'État de souligner qu'il attendait « des gouverneurs des résultats palpables » dans la mise en œuvre desdits chantiers, en précisant que l'accent devait être mis sur les infrastructures routières. D'après certains observateurs, le souci du président de la République était de réveiller l'activisme des gouverneurs de province, étant donné le bilan qui allait être bientôt tiré de son premier mandat (*Le Phare*, 28 juillet 2010). Son discours du 14 septembre 2011 fut un bilan de son action, mais aussi – comme très clairement annoncé – un programme électoral.

Ce dernier discours illustre bien les préoccupations du président de la République visant sa réélection. Il s'exprime ainsi à ce sujet : « Je suis convaincu que nous allons gagner parce que vous (les Congolais) et moi avons une passion, celle du Congo ; une vision, celle de la modernisation de notre pays ; un objectif, le bien-être des Congolais ; un bilan qui, sans fausse modestie, est positif ; une équipe homogène, disciplinée, rodée, déterminée et performante » (Discours du Président de la République : 2). Grâce aux moyens dont il dispose, il a mis en place, *via* des relations de type clientéliste, un vaste maillage de partisans convaincus ou opportunistes, dont nombre de candidats députés nationaux, qui se chargent de « recruter » des électeurs en sa faveur en même temps qu'en leur propre faveur. La

faiblesse de ce dispositif de campagne est que la MP (Majorité présidentielle) – anciennement AMP (Alliance pour la majorité présidentielle) – n'est pas un corps homogène préservé de dissensions internes, ce qui donne, malgré l'importance des ressources investies, une dimension aléatoire à l'ensemble du dispositif.

D'autres candidats ont réuni autour d'eux des groupes de soutien ; ainsi, pour Étienne Tshisekedi, le SET (Soutien à Étienne Tshisekedi), pour Léon Kengo wa Dondo, le FORECO (Forces de l'opposition réunies au Congo). Tous les moyens de propagande sont utilisés en fonction des fonds dont disposent les candidats, qu'ils briguent la présidence ou la députation nationale, depuis le porte-à-porte pour les moins nantis jusqu'aux méthodes plus onéreuses et plus sophistiquées pour ceux qui peuvent se les offrir, sans oublier les chansons et la musique.

Trois candidats en particulier ont, si l'on en croit les médias, tenus la vedette : Joseph Kabila, Étienne Tshisekedi et Vital Kamerhe. Tous trois ont circulé à travers le pays, ont tenu meeting, ont mobilisé gardes rapprochées, militants et matériel de propagande. Le président de la République, de par les moyens dont il dispose et du fait de la fonction qu'il exerce, a occupé largement « le terrain », mais de plus il a surtout agi par des intermédiaires et des relais. Étienne Tshisekedi s'est targué, comme par le passé, d'être, s'il accédait au pouvoir, le sauveur de la nation. Il a sillonné le pays avec pour message la nécessité du changement de gouvernement et de l'instauration d'un pouvoir capable de construire un Congo nouveau, étant donné l'incurie du pouvoir en place. Vital Kamerhe, fort de l'expérience acquise grâce à son rôle dans la campagne électorale de 2006, a opté pour une stratégie de proximité, n'hésitant pas à se rendre dans les villages, plaidant pour l'avènement, lui aussi, d'un Congo nouveau.

Ce qui a surtout retenu l'attention des médias, des analystes, des institutions internationales, ce sont les irrégularités et les violences qui ont assombri le déroulement de la campagne électorale. Le rapport du Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme (BCNUDH), sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales en période préélectorale en République démocratique du Congo, fait état d'« un nombre inquiétant de violations des droits de l'homme et d'actes de violence visant des membres de partis politiques, des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme ». On y lit encore : « Malgré les garanties constitutionnelles, ceux qui cherchent à exprimer leurs opinions et faire valoir leurs libertés fondamentales de réunion et d'association ont souvent fait l'objet d'abus par des agents de l'État et ont subi des atteintes à leur droit à l'intégrité physique. Entre le 1^{er} novembre 2010 et le 30 septembre 2011, le BCNUDH a documenté 188 cas de violations des droits de l'homme, de différents degrés de gravité,

qui seraient liés au processus électoral. La situation dans l'Est du pays est particulièrement inquiétante dans la mesure où des partis politiques auraient été pris pour cible et nombre de leurs membres auraient été privés de leur liberté ou soumis à des mauvais traitements ou des menaces. En parallèle, certains partis politiques n'ont pas suffisamment contrôlé leurs partisans, contribuant ainsi à la commission (*sic*) d'actes violents et de troubles à l'ordre public au cours de manifestations politiques » (MONUSCO 2011 : 4). Le rapport cite des exemples précis de ces différents cas de figure. Il faut y ajouter l'assassinat, le 22 novembre 2011, du député provincial Jean-Pierre Gangale, membre du MLC, meurtre à propos duquel l'Union européenne a demandé qu'une enquête sérieuse soit menée.

Le gouvernement n'a pas manqué de réagir au rapport du BCNUDH. Le ministre de la Justice et des Droits de l'homme, Emmanuel Luzolo Bambi, dans un communiqué repris par l'AFP a déclaré : « Le rapport semble malheureusement vouloir faire des martyrs des membres de l'opposition, en les victimisant à outrance, tout en diabolisant ceux qui sont dans la majorité. [...] Aucune violation des droits de l'homme subie par les membres du Parti pour la reconstruction et la démocratie (PPRD, au pouvoir) ou d'un autre parti de la majorité présidentielle n'a été documentée » (*KongoTimes*, 10 novembre 2011).

Ce ne sont pas seulement les Nations unies qui ont sonné l'alarme suite aux violences qui se sont produites en RDC à la veille des élections. Ont fait de même l'Union européenne, la France, la Grande-Bretagne et la Belgique. Les préoccupations exprimées portent principalement sur l'inquiétude que suscitent l'augmentation des troubles et les discours de nature à amplifier les tensions politiques. L'allusion vise les propos tenus par Étienne Tshisekedi, le 6 novembre, lors d'une interview à Radio Lisanga V (RLTV), au cours de laquelle il appelait ses partisans à « casser les portes des prisons » si le gouvernement ne libérait pas dans les 48 heures les militants arrêtés au cours des manifestations. À cette même occasion, il s'autoproclamait « président de la République ». La MONUSCO également s' alarma du langage utilisé par certains leaders politiques incitant à la violence (7sur7.cd, 9 novembre 2011). Dans un communiqué de presse, l'Union européenne déclara regretter « que les derniers jours de la campagne aient été marqués par plusieurs incidents graves et par des affrontements violents qui ont malheureusement coûté des pertes en vies humaines, notamment à Kinshasa. La mission déplore une gestion désordonnée et improvisée des derniers rassemblements de campagne de plusieurs candidats présidentiels par les autorités de la capitale qui ont abouti à restreindre l'expression des opinions et des libertés de réunion et de manifestation. » Elle déplore également que des entraves ont été portées « au

droit de mener campagne et au principe d'égalité devant prévaloir » (Union européenne, Mission d'observation électorale, 27 novembre 2011).

Face à cette situation, un « Comité national de médiation du processus électoral (CNMPE) » fut installé, le 18 novembre, à Kinshasa, par le président de la CENI. Composé de personnalités congolaises de plusieurs confessions religieuses et de la société civile, ce comité « des sages » avait comme mission de promouvoir la bonne marche du processus électoral et d'aider la CENI à instaurer un climat de dialogue entre les différents acteurs politiques impliqués dans le processus électoral (Radio Okapi, 18 novembre 2011).

Mais les violences se poursuivront jusqu'à la clôture de la campagne. Le 26 novembre, en effet, des affrontements eurent lieu à Kinshasa. Trois candidats, Joseph Kabila, Étienne Tshisekedi et Vital Kamerhe, avaient l'intention d'y tenir un dernier meeting. Mais des affrontements eurent lieu, qui firent plusieurs morts (3, 5, 7 ?, selon les sources) et qui justifiaient la décision prise par le gouverneur de la ville de Kinshasa, André Kimbuta, d'interdire tous les meetings prévus par les candidats. Mesure qui suscita la frustration et le mécontentement des orateurs prévus.

Les difficultés logistiques aussi persistèrent jusqu'au jour du scrutin. La CENI avait affrété hélicoptères et avions (en partie de la MONUSCO) pour déployer le matériel électoral à travers le pays. Or deux jours avant le scrutin, une partie importante de cette flotte ne put décoller pour des raisons météorologiques.

6. Le scrutin

Jusqu'à la veille du scrutin, le suspense perdurera : s'ouvrira, s'ouvrira pas ? Mais le président de la CENI, Daniel Ngoy Mulunda, avait affirmé que, malgré les difficultés rencontrées, les élections se tiendraient à la date annoncée. Il tint parole.

Les heures prévues officiellement pour l'ouverture des bureaux de vote sont de 6 h à 17 h, soit un laps de temps de onze heures. Mais des retards parfois fort longs (plusieurs heures) ont été provoqués par l'attente du matériel électoral, obligeant certains bureaux de vote à rouvrir le lendemain. Il est arrivé que des bureaux de vote soient obligés de reporter le scrutin de un à deux jours.

Des irrégularités et des fraudes sont signalées à plusieurs niveaux. Les noms de nombreux électeurs enrôlés ne figuraient pas sur les listes, ce qui provoqua mécontentement et frustration au point qu'à Kananga des électeurs se trouvant dans ce cas ont incendié un bureau de vote. À Kinshasa, certains bureaux n'ont reçu que les bulletins de vote des législatives et pas ceux de la présidentielle ; dans un centre au Kasai-Oriental, les bulletins de la

présidentielle ne sont arrivés qu'avec retard. À Bibokoboko, en territoire de Fizi (province du Sud-Kivu), 262 bulletins seulement ont été fournis empêchant ainsi 11 000 électeurs de voter. La fraude due à la découverte de bulletins cochés en dehors de la procédure de vote a été signalée en de nombreux endroits. À titre d'exemple, la MONUSCO a saisi à l'aéroport de N'djili 14 palettes de bulletins en provenance d'Afrique du Sud déjà cochés n° 3, le numéro du candidat Joseph Kabila. À Kananga, des urnes remplies avant l'ouverture du scrutin ont été brûlées par la population en colère. À Mbuji-Mayi, des bulletins sur lesquels avait été « oublié » le candidat n° 11, Étienne Tshisekedi, ont également été brûlés. Dans un quartier de Goma, la population s'en est prise au chef d'un bureau de vote qui aurait complété lui-même des bulletins. Au Katanga, 50 bureaux n'ont pas reçu d'urnes, d'où la population en colère a brûlé un camion contenant des bulletins de vote. D'autres formes de fraude encore ont été mentionnées : le secret du vote non respecté, des électeurs analphabètes accompagnés dans l'isoloir par des témoins de partis politiques, ou encore, dans le Masisi, le rôle de témoin accaparé par des militaires faisant pression sur les électeurs pour voter en faveur de certains candidats.

À Lubumbashi, deux bureaux de vote ont été attaqués par des hommes armés faisant plusieurs morts dans l'un des deux. À Kananga, pour la même raison que celle évoquée plus haut, des bureaux de vote ont été incendiés. À Mbuji-Mayi, plusieurs personnes trouvées en possession de bulletins cochés au profit d'un candidat ont été battues par la population. Une église a été incendiée par des électeurs accusant son pasteur de receler des bulletins de vote. À Kananga, ce fut une observatrice soupçonnée de tricherie qui fut battue par des électeurs.

La CENI n'a pas manqué de réagir face à la situation. À la mi-journée du scrutin, son vice-président, Jacques Djoli, s'il déclarait à Radio Okapi : « Les élections se déroulent globalement de façon satisfaisante », admettait cependant que s'étaient produits « quelques incidents malheureux ». Il évoquait sans précision le phénomène du bourrage des urnes ; il reconnaissait l'ouverture tardive de certains bureaux, mais affirmait que le laps de temps de onze heures pour voter serait respecté ; à propos des erreurs sur les listes d'électeurs, il soulignait que la possibilité de faire des corrections était prévue et qu'il s'agissait d'erreurs techniques et matérielles ne pouvant pas compromettre la crédibilité des élections. Après la clôture du scrutin le 28 novembre, le rapporteur de la CENI, Mathieu Pita, déclarait que les irrégularités ayant émaillé le déroulement des élections étaient mineures, que les bureaux où le vote n'avait pu avoir lieu allaient être à nouveau ouverts. Quant aux bulletins « précochés », il se voulut rassurant, affirmant que « ces bulletins ne sont pas comptés » (Radio Okapi, 28 et 29 novembre 2011). Le

président de la CENI, Daniel Ngoy Mulunda, dans une conférence de presse le 29 novembre, certifiait qu'« il n'y a eu des problèmes que dans 485 bureaux, soit moins de un pour cent des 63 865 bureaux » (Belga, 29 novembre 2011).

7. Les lendemains du vote

Dès le 29 novembre, dans un communiqué envoyé à Radio Okapi, Léon Kengo wa Dondo, Antipas Mbusa Nyamwisi et Adam Bombole demandent l'invalidation des scrutins présidentiel et législatif, dénonçant « les graves manquements et irrégularités » qui se sont produits lors du déroulement du vote. Ils dénoncent en particulier :

- l'utilisation des moyens de l'État par le candidat n° 3, Joseph Kabila ;
- l'interdiction des derniers meetings électoraux et la séquestration du candidat n° 11, samedi 26 novembre à l'aéroport de N'djili ;
- la non-ouverture d'un certain nombre de bureaux de vote et de dépouillement sur toute l'étendue de la RDC ;
- la désorientation des électeurs provoquée par la délocalisation de bureaux de vote ;
- la présence de toute personne détentrice d'une carte d'électeur dans les bureaux de vote même si elle n'est pas reprise sur les listes électorales ;
- l'insuffisance des bulletins de vote dans de nombreux bureaux ;
- l'existence de plusieurs bureaux de vote fictifs ou non localisables ;
- la découverte de plusieurs cartons de bulletins de vote vierges ou remplis au profit du candidat n° 3 et des députés de son obédience ;
- le refus d'admettre la présence des témoins de l'opposition lors du dépouillement dans plusieurs bureaux.

On craint pour les lendemains de ce scrutin controversé. Le Conseil de sécurité de l'ONU en appelle à tous les candidats pour qu'ils s'emploient à maintenir le calme et gardent une attitude de réserve en attendant les résultats. Il condamne les violences dans certaines parties du pays et exhorte les candidats et leurs partisans à s'abstenir de tout acte de violence appelant à traduire en justice les auteurs de tels actes. Il déclare cependant aussi s'inquiéter des difficultés logistiques et techniques qui se sont produites durant le scrutin (AFP, 3 décembre 2011).

La Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO), en date du 3 décembre, commence par féliciter la population congolaise pour son « implication remarquable », sa « participation responsable », « d'une manière active et vigilante », dans le déroulement du scrutin. Elle reconnaît l'effort qu'a déployé la CENI pour tenir les élections à la date prévue « dans des conditions très difficiles ». Mais elle note néanmoins que « des irrégularités, des tentatives de fraude et des scènes de violence ont été observées et signalées

par ses observateurs. L'on a malheureusement enregistré des pertes en vies humaines. [...] Ces faits déplorables doivent interpeller notre gouvernement, la CENI, les acteurs politiques et la population congolaise tout entière. [...] La CENCO invite instamment le peuple congolais, les acteurs politiques et la CENI à s'en tenir impérativement à la vérité des urnes telle qu'exprimée et affichée au niveau des bureaux de vote [...], incite celui qui aura effectivement remporté le scrutin selon la vérité des urnes à éviter tout triomphalisme. [...] Au perdant [...] la CENCO demande de tirer les leçons de son échec ». Enfin, elle invite la population congolaise au calme et à la paix, et rappelle à l'armée et à la police nationale qu'elles « doivent garder leur caractère apolitique et républicain » (Appel du Comité permanent de la Conférence épiscopale nationale du Congo face à la situation actuelle du pays, 3 décembre 2011).

Un rapport de Human Rights Watch, paru le 2 décembre, suscita de nombreuses réactions. Il fait état de 18 morts survenues entre le 26 et le 28 novembre. Au sujet des violences qui eurent lieu à l'aéroport de N'djili, le rapport signale que 12 personnes, dont des partisans de l'opposition et des personnes qui vauaient à leurs occupations habituelles ou rentraient chez elles, ont été tuées par balles et 41 blessées, les soldats de la garde républicaine ayant ouvert le feu sans discernement (Grandslacstv Newspaper, n.d.).

Dans un premier temps, le ministre de la Communication et des Médias et porte-parole du gouvernement, Lambert Mende Omalanga, fit paraître un démenti qualifiant le rapport de fantaisiste. Néanmoins, le gouvernement saisit la Haute Cour militaire pour qu'elle ouvre une enquête et porta plainte contre X suite aux accusations figurant dans le rapport de Human Rights Watch (AFP, 3 décembre 2011).

Dans sa conférence de presse évoquée ci-dessus, le président de la CENI affirme que le scrutin ne sera pas annulé. Il invite les candidats à attendre le résultat des urnes et à ne pas se livrer à une « fuite en avant ». Mais il annonce l'annulation des résultats des bureaux où les témoins ont été empêchés de participer aux opérations de vote ou de dépouillement sans motifs valables. Enfin, il déclare aussi que tout candidat, parti ou regroupement politique, auteur ou coauteur de destruction du matériel et des installations de la CENI, sera poursuivi en justice (Radio Okapi, 30 novembre 2011).

À la phase du scrutin du 28 novembre 2011, les tricheries constatées dans les deux camps – relevées par exemple dans le rapport d'observation d'Apollinaire Muholungu Malu-Malu – ne doivent pas conduire à créditer l'ordre du scrutin affiché par la CENI comme étant le plus probable. Ce serait rendre un jugement de Salomon. Il y a lieu de tenir compte du nombre et de l'ampleur exacts de cas de tricheries dans l'ensemble du pays, une chose qui, dans l'état actuel, ne serait pas réalisable. À part le fait que la mauvaise qualité de l'organisation discrédite d'abord la CENI, et en ne considérant

que la part des irrégularités relevées, on observe par exemple que les villes de Kinshasa et de Mbuji-Mayi détiennent un triste record. C'est déjà dans ces fiefs favorables à l'opposition que le nombre d'enrôlés a été faible, et le nombre de sièges a fortement régressé par rapport à 2006.

8. Les résultats de l'élection présidentielle publiés par la CENI

La CENI avait prévu de publier les résultats provisoires de l'élection présidentielle le 6 décembre 2011. Mais elle en retarda l'annonce de 48 heures une première fois, puis une deuxième fois de 24 heures. C'est donc finalement le 9 décembre 2011 que les résultats furent publiés, tels que figurant dans le tableau 2.

Il aurait été intéressant de situer dans les régions du pays la répartition des votants par rapport à celle des enrôlés. Comme déjà évoqué, la carte d'électeur servait à plusieurs rôles et le vote n'est pas obligatoire. Toutefois cet élément peut permettre d'estimer les régions favorisées ou pas en kits électoraux puis en nombre de bureaux de vote. À partir du nombre d'enrôlés et des sièges attribués aux régions, il avait été souligné ci-dessus que certaines régions ralliées à l'opposition paraissent déjà avoir été défavorisées. Au niveau du scrutin du 28 novembre 2011, cet élément pourrait servir d'indicateur menant à cette question de la tricherie en faveur ou pas de certains candidats. Ajouter à cela les nombreuses failles dans l'organisation du scrutin (cf. texte de Noël Obotela) qui vont avoir des effets sur le nombre des votants.

Tableau 2. Résultats de l'élection présidentielle

Numéro d'ordre	Nom des candidats	Voix obtenues	%
01	Andeka Djamba Jean	128 820	0,71
02	Bombole Intole Adam	126 623	0,70
03	Kabila Kabange Joseph	8 880 944	48,95
04	Kakese Malela François Nicéphore	92 737	0,51
05	Kamerhe Lwa-Kanyiginyi Vital	1 403 372	7,74
06	Kashala Lukumuena Oscar	72 260	0,40
07	Kengo wa Dondo Léon	898 362	4,95
08	Mbusa Nyamwisi Antipas	311 787	1,72
09	Mobutu Nzanga Ngbangawe François Joseph	285 273	1,57
10	Mukendi Kamama Josué Alex	78 151	0,43
11	Tshisekedi wa Mulumba Étienne	5 864 775	32,33
Total		18 143 104	100,00

Le 16 décembre 2011, la Cour suprême de justice siégeant comme Cour constitutionnelle rendait son arrêt proclamant élu à la majorité simple de 48,95 % président de la République Joseph Kabila, pour un second mandat de cinq ans. Par ailleurs, elle rejetait comme non fondé le recours en annulation des élections introduit par Vital Kamerhe.

9. Les rapports de missions d'observation électorale

Plusieurs missions d'observation électorale firent rapport sur base des constats de leurs équipes de terrain, rapports qui souvent se complètent ou se recoupent, comme l'illustrent les trois exemples suivants.

1. Le 10 décembre 2011, le Centre Carter publiait une déclaration portant sur la compilation et les résultats de l'élection présidentielle. Les constats des observateurs du Centre sont entre autres les suivants. « La qualité et l'intégrité du processus de compilation ont varié à travers le pays, allant de la bonne application des procédures à des irrégularités graves, y compris la perte de près de 2 000 plis contenant des résultats de bureaux de vote à Kinshasa [...] (représentant à peu près 350 000 électeurs) [...] À cela viennent s'ajouter 1 000 autres plis qui ont été perdus dans le reste du pays (représentant 500 000 électeurs) [...] dans différents endroits, notamment plusieurs circonscriptions de la province du Katanga, là où ont été constatés des taux de participation très élevés de 99 % voire 100 %, les résultats étaient favorables au président sortant, Joseph Kabila. Ces observations ainsi que la mauvaise gestion du processus de ramassage et de compilation des résultats compromettent l'intégrité de l'élection présidentielle [...] Les problèmes observés durant la phase de compilation et les chiffres annoncés sont aggravés par la difficulté d'accès des observateurs aux centres de compilation à travers le pays et à l'absence d'accès officiel au centre national des résultats à Kinshasa [...] Dans certains cas, des membres haut placés de la CENI ont directement entravé l'observation du Centre Carter. Dans plusieurs CLCR (Centres locaux de compilation des résultats) observés (entre autres Boma, Matadi, Bandundu, Mweka), les observateurs du Centre Carter ont trouvé un processus de compilation qu'ils ont trouvé acceptable ou satisfaisant dans 60 % des cas. L'évaluation des autres varie avec 40 % jugés pauvres [...] Le processus de compilation à Kinshasa et à Lubumbashi s'est avéré particulièrement problématique. Le manque de préparation évident dans ces deux grandes villes a entraîné de graves irrégularités et a produit un manque de crédibilité dans le processus de compilation [...]. Cette déclaration ne remet pas en cause l'ordre des résultats des candidats tel qu'annoncé par la

CENI, mais précise que le processus de compilation est non crédible » (The Carter Center News, 2011).

2. La mission d'observation électorale de l'Union européenne (MOE UE), de son côté, présentait, le 13 décembre 2011, dans un communiqué de presse, les résultats de son analyse post-scrutin. Ses observations sont notamment les suivantes. Près de 3,2 millions d'électeurs ont voté sur des listes de dérogation ou d'omis, soit plus de 17 % du total des votants. Au sujet de la procédure de compilation au niveau des CLCR et de la transmission à Kinshasa, l'organisation a été plutôt efficace au Bas-Congo, au Nord-Kivu, dans certaines parties de la Province-Orientale. Mais l'organisation des CLCR a été plus difficile, voire chaotique, à Kinshasa, au Sud-Kivu, en Équateur, au Sud-Katanga. La transmission des plis sécurisés à destination de la CENI, du Secrétariat exécutif provincial et de la Cour suprême de justice n'a pas été systématique et immédiate, et le système de transmission des résultats par satellite n'était pas présent partout. La procédure de compilation des résultats au niveau des CLCR a connu plusieurs entorses qui obligent à poser la question de la crédibilité des résultats de plusieurs CLCR. Ces procédures ont été jugées peu transparentes au Katanga, dans le Sud-Kivu, à Kinshasa et dans la Province-Orientale où plusieurs témoins et observateurs ont été empêchés d'observer l'ensemble des étapes de la compilation. Enfin, la CENI a demandé à plusieurs CLCR de ne pas afficher immédiatement les résultats de la compilation, mais de les envoyer d'abord au siège de la CENI pour un « contrôle de cohérence », à Goma, Mbandaka, Mbanza-Ngungu, Kinshasa, Kisangani et Lubumbashi. La CENI a refusé l'accès des témoins au Centre national de traitement. Un nombre important de résultats de bureaux de vote, répartis sur l'ensemble du territoire, n'ont pas été comptabilisés ; il s'agit, selon la CENI elle-même, de 4875 bureaux, ce qui représenterait 1,6 million d'électeurs. Si la CENI a finalement publié les résultats détaillés par bureau de vote, ils ne comprennent pas le scan des procès-verbaux de chaque bureau établis à la fin du dépouillement. Ces résultats ne reprennent que la saisie informatisée des PV réalisée au sein des CLCR, parfois sans témoin. Plusieurs résultats de bureaux de vote rendus publics le soir du dépouillement et observés par les équipes de la MOE UE, notamment à Lubumbashi, ne correspondent pas à ceux publiés par la CENI (Union européenne, 13 décembre 2011).

3. Dans la déclaration de la mission d'observation des élections du Conseil des organisations non gouvernementales de la Communauté de développement d'Afrique australe (CONG-SADC), il est signalé notamment ceci : « [...] Bien que certains bureaux de vote soient organisés et que le vote

s'y déroulât convenablement, nous avons néanmoins observé dans plusieurs bureaux de vote de sérieux problèmes liés à la logistique et au management. [...] nos observateurs ont observé dans tous les bureaux de vote visités, plus particulièrement à Kinshasa, que les noms d'un grand nombre d'électeurs ne figuraient pas sur les listes de vote. [...] la mission a aussi reçu les rapports faisant état de bourrage des urnes et de tentatives de fraude qui ont conduit aux affrontements entre la police et les électeurs. [...] nous avons aussi observé des pratiques qui violent le secret du vote [...] nos observateurs ont aussi noté que les chefs locaux incitaient les électeurs alignés en file indienne à voter en faveur du candidat n° 3. » La mission observe cependant dans les bureaux de vote visités « l'exactitude des chiffres et le sérieux ». Elle fait état de ce que l'accès au Centre national de traitement a été refusé aux observateurs de la CONG-SADC et d'autres organisations, ce refus ayant créé « un climat de suspicion et [...] de ce fait compromis la transparence du processus électoral ». Des irrégularités ont également été observées dans la transmission des matériels électoraux et des résultats des bureaux de vote aux centres de compilation provinciaux et enfin au centre national de compilation (CONG-SADC, 15 décembre 2011).

10. Les réactions suite à la publication des résultats de l'élection présidentielle et des constats opérés par les missions d'observation électorale

Le cardinal Laurent Monsengwo, se référant aux constats de la CENCO et de plusieurs observateurs nationaux et internationaux, en vint à poser la question de la crédibilité de l'élection, comme en atteste, souligne-t-il, le rapport du Centre Carter. Il conclut que les résultats publiés par la CENI ne sont conformes ni « à la vérité ni à la justice ». Ces résultats étant provisoires et devant être confirmés par la Cour suprême de justice, il ajoute : « Nous demandons aux contestataires d'interjeter appel, de recourir aux voies de droit et de ne pas se livrer à la violence. Dix-huit morts pour des élections, c'est trop ! Dans ce cadre, l'Église est moralement tenue à offrir son aide à la justice pour établir la vérité des urnes là où ont été ses observateurs. Que la Cour suprême se sente donc en conscience interpellée par le peuple congolais tout entier » (Déclaration du cardinal Laurent Monsengwo Pasinya sur l'élection présidentielle en RDC, 12 décembre 2011).

L'opposition politique, s'étant réunie les 12 et 13 décembre 2011, rendit public le résultat de ses délibérations. Elle condamna les violences qui causèrent « la perte de plusieurs vies humaines avant, pendant et après les opérations de vote ». Elle proclama « le rejet des résultats publiés par la

CENI » et confirma « sa volonté de ne se soumettre qu'à la seule vérité des urnes afin de garantir au peuple congolais le respect de son suffrage ». Elle attesta la victoire de Tshisekedi, saluant « le suffrage exprimé par le peuple congolais en faveur de Monsieur Étienne Tshisekedi ». Elle observa que le président de la CENI « a fait un passage en force en proclamant Monsieur Kabila comme président de la République avec la complicité des autres membres du Bureau, y compris malheureusement des trois membres issus de l'Opposition qui pourtant, de par leur présence, devaient garantir la crédibilité et la transparence des élections » (Opposition politique congolaise, 13 décembre 2011). Il convient toutefois de remarquer que ces représentants de l'opposition s'abstinrent de faire appel à la Cour suprême de justice pour contester les résultats proclamés des élections.

Tel ne fut pas le cas de Vital Kamerhe, qui déposa un recours en annulation des élections devant cette Cour avant l'expiration du délai pour le dépôt des recours du contentieux électoral fixé le 12 décembre à 16 heures. Il le faisait cependant sans illusion, puisqu'il mettait en cause l'indépendance des hauts magistrats, affirmant que certains d'entre eux avaient été nommés en violation de la Constitution au début et au cours de la campagne électorale, et disant savoir d'avance que la décision de la CSJ serait en faveur du président Kabila (Radio Okapi, 12 décembre 2011).

Les milieux internationaux ne tardèrent pas à réagir face aux informations fournies par les différentes missions d'observation électorale. La MONUSCO s'est dite préoccupée par les irrégularités constatées dans la gestion du processus de compilation des résultats de l'élection présidentielle, et prend acte en particulier à ce sujet du rapport de la mission d'observation électorale du Centre Carter. Elle a appelé les parties en présence à résoudre tout différend par des voies pacifiques à travers les institutions *ad hoc* : la Cour suprême de justice et le Comité national de médiation du processus électoral. Elle a réitéré son appel aux acteurs politiques de s'abstenir de tout acte d'incitation à la violence et à la confrontation. Elle a enjoint la CENI de s'assurer que les opérations en cours relatives aux résultats des élections législatives soient menées de manière transparente. Enfin, elle a recommandé à la CENI de prendre, lors des futures élections, les mesures correctives permettant d'éviter les problèmes rencontrés lors de l'élection présidentielle (Radio Okapi, 13 décembre 2011).

Les États-Unis, par la voix de la secrétaire d'État Hillary Clinton, se sont dits « profondément déçus » de la validation des résultats provisoires par la Cour suprême de justice en ce qui a trait à la réélection du président Joseph Kabila, sans qu'il ait été procédé à une évaluation complète des informations relatives à des irrégularités. Ils estiment que la gestion et l'exécution technique de ces élections ont laissé à désirer et que les irrégularités constatées étaient

suffisantes pour changer les résultats de l'élection présidentielle. Ils sont d'avis que les autorités congolaises avec des experts extérieurs devraient tirer les enseignements du processus actuel dans la perspective en particulier des élections futures. Ils exhortent tous les dirigeants politiques congolais à agir de façon responsable et à renoncer à la violence. Ils demandent aux autorités congolaises d'ouvrir des enquêtes et d'empêcher toute violation des droits humains en rapport avec les élections, et exhortent les forces de sécurité à faire preuve de retenue dans leurs efforts de maintien de l'ordre. Les États-Unis continuent d'offrir leur assistance au peuple congolais, et le soutiennent dans sa recherche d'une paix et d'une démocratie plus grandes dans leur pays et dans toute la région (VOA, 20 décembre 2011).

L'ambassadeur de Russie en RDC a souligné qu'il fallait utiliser les mécanismes légaux existants pour trouver une solution à l'amiable aux problèmes posés. Il a ajouté que la communauté internationale reste déterminée à soutenir le processus, mais que c'est aux autorités congolaises de trouver des solutions par des voies pacifiques. « La démocratie commence par appliquer la loi pour trouver la solution à tous les problèmes intérieurs du Congo, sans ingérence de l'extérieur », a-t-il conclu (Radio Okapi, 15 décembre 2011).

La représentante de l'Union européenne, Catherine Ashton, dans une déclaration du 20 décembre 2011, soulignait entre autres que l'UE constate que la Cour suprême de justice « a confirmé les résultats proclamés par la CENI en dépit de défaillances relevées par les autorités congolaises elles-mêmes et la CENI ». « L'UE, ajoute-t-elle, souhaite d'abord rendre hommage au peuple congolais qui est allé voter en grand nombre et pacifiquement. Dans ce contexte, l'UE réitère sa préoccupation quant aux déficiences sérieuses et l'absence de transparence dans la compilation et la publication des résultats [...] affectant la confiance dans le processus électoral. L'UE réévaluera son soutien aux prochaines étapes du processus démocratique congolais. Il importe à présent que des leçons soient tirées sans attendre [...] L'UE encourage résolument la CENI et les autorités congolaises à tenir compte des préoccupations des missions d'observation, à mettre en œuvre leurs recommandations et à s'ouvrir à la coopération avec l'opposition » (Union européenne, 20 décembre 2011).

Le ministre belge des Affaires étrangères, Didier Reynders, dans un communiqué de presse, déclare prendre note « des résultats définitifs des élections législatives proclamés par la Cour suprême de justice ». Il rappelle que « la Belgique n'a cessé d'appeler les institutions responsables à tout entreprendre pour rendre le processus électoral transparent afin que les résultats soient crédibles ». Il regrette que « la Cour suprême de justice n'ait pas usé de ses prérogatives pour un examen plus approfondi, critique

et indépendant des résultats. Il rend avant tout hommage à la participation exemplaire du peuple congolais au suffrage. Il regrette une fois de plus que de trop nombreuses déficiences et irrégularités aient dû être constatées lors de la collecte et de la compilation des résultats. Bien que ces déficiences ne paraissent pas de nature à remettre en cause l'ordre des résultats, elles affectent malheureusement l'intégrité du scrutin » (Congo Forum, 17 décembre 2011).

De son côté, le Premier ministre Elio Di Rupo, tout en soulignant avoir critiqué la manière dont le dépouillement avait été exécuté, devait formuler le vœu que l'on aboutisse « à un résultat qui sera crédible ». Quant au sénateur Philippe Moureaux, face à la suspicion dont les élections font l'objet, il estima qu'« il faut demander avec force que l'on procède au recomptage des voix afin que la vérité des urnes apparaisse. Si cela s'avère impossible, l'exigence de nouvelles élections contrôlées de A à Z par une instance neutre s'imposerait » (rtbf.info, 27 janvier 2012).

11. Joseph Kabila président...

Le 20 décembre 2010, Joseph Kabila prêtait serment devant la Cour suprême de justice. Deux jours plus tôt, un important dispositif sécuritaire avait été déployé à Kinshasa en préparation de l'événement. La cérémonie eut lieu à la Cité de l'Union africaine. Elle commença par des prières lues par les représentants de diverses confessions religieuses ; des militants de la Majorité présidentielle et du PALU assuraient l'animation. Au cours d'une audience solennelle, la Cour suprême de justice procéda à la lecture du réquisitoire du procureur général de la République, puis à celle de l'arrêt annonçant les résultats définitifs de l'élection présidentielle du 28 novembre. Joseph Kabila prêta ensuite serment, reçut quelques symboles du pouvoir remis par les hauts magistrats de la République et les chefs coutumiers de la République (Radio Okapi, 20 décembre 2011). Dans son discours d'investiture qui suivit, Joseph Kabila promit de travailler avec toutes les forces politiques congolaises, si les intérêts du pays le lui demandaient, et d'améliorer la vie sociale des Congolais. Il rendit un « vibrant hommage au peuple congolais pour la maturité, l'ordre et la discipline dont il a fait montre depuis le début du processus électoral ». Il souligna qu'entre « des promesses chimériques » et la « perspective de la paix et la stabilité, la poursuite de la reconstruction du pays et la crédibilité du projet de sa modernisation », les électeurs avaient opté pour « la continuité et l'œuvre grandiose commencée à [son] initiative ». Il fustigea « les appels à la violence » et salua les forces de sécurité ayant « fait preuve de patriotisme et de professionnalisme avant, pendant et après le scrutin » (rtbf.be info, 20 décembre 2011 ; VOANews.com, 20 décembre 2011).

Mais ce qui retint surtout l'attention des médias fut l'absence des chefs d'État invités, à l'exception de celui du Zimbabwe, Robert Mugabe. Ils s'étaient fait représenter par leurs ambassadeurs ou l'un ou l'autre de leurs ministres, et dans le cas de la République centrafricaine par le président de l'Assemblée nationale. Le ministre belge des Affaires étrangères Didier Reynders n'assista pas non plus à la cérémonie ; la Belgique fut représentée par son ambassadeur. Parmi les nombreux organes de presse à avoir relayé la cérémonie d'investiture, il en est plusieurs dont Grand Kasaï info qui voient dans cette faible représentation étrangère une forme de boycott ; Afrik53.com et *Jeune Afrique* la présentent comme un « affront qui sonne comme un terrible désaveu pour Joseph Kabila » ; RFI évoque « un grand isolement diplomatique » ; *IWACU-Les voix du Burundi* qualifie cette investiture d'« enterrement de la fierté africaine ».

Trois jours après la cérémonie d'investiture du président Joseph Kabila, soit le 23 décembre 2011, c'est à son domicile qu'Étienne Tshisekedi prêta à son tour serment en présence de partisans et de membres de l'opposition. La cérémonie initialement prévue au stade des Martyrs ne put avoir lieu, l'armée en ayant bloqué l'accès. Les Congolais qui avaient bravé l'interdiction de manifester en faveur de Tshisekedi se regroupèrent dans le quartier de Limete, « fief » de ce dernier. Ils furent dispersés par les forces de l'ordre (*Jeune Afrique*, 23 décembre 2011).

12. Les problèmes de compilation pour les résultats des législatives

La façon dont les modalités de la compilation pour l'élection présidentielle s'étaient déroulées ayant entraîné les critiques évoquées plus haut, les leçons allaient-elles en être tirées pour la compilation des résultats des législatives ? La réponse est non, que du contraire. L'annonce par la CENI des résultats définitifs fut retardée à plusieurs reprises, les opérations de compilation ayant été interrompues. En effet, dans un communiqué du 21 décembre 2011, la CENI annonçait la suspension partielle de la compilation des résultats des élections législatives en attendant l'arrivée d'une équipe de supervision et d'appui technique, tout en précisant que les résultats n'ayant fait l'objet d'aucune contestation seraient publiés. Le vice-président de la CENI, Jacques Djoli, dans une interview à Radio Okapi, fournissait des précisions quant à l'appel à cette équipe d'experts. Étant donné les nombreuses réclamations dont la CENI avait été saisie par les candidats et les partis politiques, les plaintes de fraude et de falsification des résultats, les interpellations qu'elle avait reçues des observateurs lors de l'élection présidentielle et les problèmes qu'avaient connus certains centres locaux de compilation des résultats, il avait

été décidé de faire appel à un groupe d'experts internationaux. La Grande-Bretagne et les États-Unis avaient marqué leur accord et travailleraient avec la coordination et l'appui de la MONUSCO. L'objectif poursuivi était de valider le travail effectué, de vérifier les cas où des contestations s'étaient manifestées et de fournir une assistance technique visant à améliorer les mécanismes de compilation. « Notre travail maintenant avec les équipes internationales, c'est d'améliorer ce concept opérationnel, de sorte que les législatives puissent nous offrir des députés qui représentent réellement leurs électeurs », déclara-t-il (Radio Okapi, 23 décembre 2011).

Mais quelques jours plus tard, dans un communiqué du 27 décembre 2011, brusque changement de cap : la CENI confirmait la reprise des travaux de compilation dans tous les CLCR et la poursuite de la publication des résultats ne faisant pas l'objet de contestations fondées. Elle précisait par la voix de son président, Daniel Ngoy Mulunda, que la reprise des travaux n'était pas nécessairement conditionnée par la présence des experts. Les opérations ne devaient cependant reprendre que le 29 décembre 2011 (Radio Okapi, 28 décembre 2011).

Un groupe d'experts composé de membres de deux ONG américaines – International Foundation for Electoral Systems (IFES) et National Democratic Institute for International Affairs (NDI) – séjournèrent en RDC du 5 au 13 janvier 2012. Ce bref séjour s'explique par le fait que les experts n'eurent pas accès aux données qui leur étaient nécessaires pour accomplir leur travail, ces données étant indisponibles. Ils plièrent donc bagage et rentrèrent à Washington. Pendant leur séjour en RDC, ils s'entretenirent avec les autorités électorales, les principaux partis politiques, les observateurs électoraux congolais et internationaux et d'autres acteurs encore. La conclusion à laquelle ils ont abouti, et qui est publiée dans un rapport paru le 25 janvier 2012, est qu'il faut une évaluation générale du processus électoral en RDC, c'est-à-dire donc un recomptage « général » des voix tant pour les législatives que pour la présidentielle. Ils demandent en outre la recréation de la CENI et la mise en place d'un mécanisme pour gérer la crise.

13. Les résultats des élections législatives

C'est le 2 février 2012 que la CENI publia les résultats presque complets des élections législatives (des résultats partiels avaient déjà été diffusés antérieurement). Il serait trop long de présenter les résultats complets portant sur les 500 sièges à pourvoir. Selon les données partielles suivantes qui sont encore à compléter (les élections dans sept circonscriptions ayant été annulées, elles doivent être recommencées), et à confirmer (les résultats ne

seront définitifs qu'après que la Cour suprême de justice se sera prononcée sur leur validité), la répartition des sièges se présente ainsi :

D'une première analyse des données du tableau 3 il ressort que les partis alliés du PPRD (qui détient seul 58 sièges sur les 432 publiés) remportent la majorité des sièges à l'Assemblée nationale et que l'opposition sera désormais conduite par l'UDPS et non plus par le MLC. Il est à noter aussi que l'ensemble des 6 partis alliés au PPRD et les 8 partis « d'opposition » ne représentent que 300 des 500 sièges que compte l'Assemblée nationale. Celle-ci sera donc composée d'un nombre relativement élevé de membres de petits partis, ce qui jouera un rôle important dans l'établissement des futures alliances. Mais au vu des moyens dont il dispose, il est à penser que le camp présidentiel profitera davantage des alliances qui seront nouées.

Tableau 3. Résultats des élections législatives

Noms des partis politiques	Nombre de sièges
PPRD, PPPD, RRC, ECT, MIP, NAD	130 sièges
UDPS	42 sièges
MSR	32 sièges
MLC	22 sièges
PALU	19 sièges
UNC	18 sièges
AFDC	17 sièges
ARC	16 sièges
UFC	4 sièges

Source : *KongoTimes* du 2 février 2012.

Des voix provenant de divers milieux plaident en faveur de « l'annulation » ou de « l'invalidation » des scrutins présidentiel et législatifs. Vingt recours pour contestation des résultats des élections législatives avaient été déposés auprès de la Cour suprême de justice à la date du 31 janvier 2012, la date butoir étant le 4 février. De son côté, la CENI a déféré à la Cour suprême de justice les cas de 14 candidats pour actes de violence.

Conclusions

Il convient sans doute d'insister, avant d'essayer de tirer quelques conclusions générales du scrutin 2011, sur le fait qu'organiser des élections dans un pays tel que la République démocratique du Congo présente d'énormes difficultés tant du point de vue de la logistique, du coût, que des ressources humaines. De plus, contrairement aux précédentes élections, elles

ont été assumées en grande partie par la RDC elle-même tant du point de vue financier (environ 80 %) que du point de vue organisationnel, même si l'État congolais a bénéficié du concours de la MONUSCO, et des apports de pays étrangers, surtout en fin de parcours. L'expérience acquise en 2006 ne fut pratiquement d'aucun secours, les équipes responsables ayant été renouvelées. En dépit de toutes les critiques formulées à l'encontre de la CENI, elle finit par organiser jusqu'à leur terme les élections présidentielle et législatives, mais qui, faut-il le rappeler, ne sont que les deux premières étapes d'un long processus électoral.

Cela étant, il a été largement reconnu, en partie par les autorités congolaises elles-mêmes, mais surtout par plusieurs missions d'observation électorale, que la logistique du scrutin a comporté de telles failles que sa crédibilité en a été préjudiciée. Quelle que soit l'issue finale de la procédure électorale (l'arrêt de la Cour suprême de justice portant sur les résultats des élections législatives n'étant pas encore paru à ce jour), ce défaut de fiabilité contribuera à éroder la légitimité du vainqueur. Or, c'est bien là une des missions essentielles (sinon la seule) d'une élection : assurer la légitimité des élus. Ce qui impose que le scrutin soit ouvert, la liberté d'expression garantie, et les procédures transparentes.

La question relative à l'ordre des élus reste, au stade actuel, sans réponse vérifiable et sans doute le restera-t-elle même si un recomptage (peu probable) avait lieu. L'authenticité et la mise à disposition de tous les documents nécessaires à cet effet ne pouvant être garanties.

Face aux déficiences constatées en ce qui concerne les procédures et leur encadrement, la maturité dont a fait preuve le corps électoral a été largement reconnue. Ceci témoigne de ce que les électeurs non seulement ont pris conscience de la signification de leur vote, mais aussi ont désormais la volonté de s'assurer qu'il soit respecté. Volonté qu'ils manifestent de façon active, quitte même parfois à utiliser des moyens extra-légaux.

En ce qui concerne les fraudes, ce qui peut sembler étonnant est leur caractère quasi public. Elles ont été commises au vu du personnel électoral, des électeurs (ce qui leur permet de réagir), des observateurs, sans grand souci de camoufler ou de cacher les manipulations diverses. Comment expliquer cette attitude de la part de la classe politique ? Est-ce, dans son chef, le sentiment que les électeurs ne sont que des pions sur un échiquier où elle seule est le maître du jeu et dès lors a le « droit » de tricher ? Ou est-ce la culture de la corruption répandue à travers toutes les strates de la société qui fait que la fraude soit jugée comme un phénomène « normal » dans un système politique fonctionnant sur un mode « informel » ? En tout état de cause, le fait de n'avoir pas perçu que ces procédés seraient jugés par les électeurs comme une manière de les bafouer, de les priver de l'acte

politique devenu essentiel à leurs yeux – l'exercice du droit de vote –, allait se retourner contre eux par un effet de boomerang.

Une autre réflexion porte sur le rôle des partis durant ces élections. En fait, il a été d'une certaine manière récusé. Des partis satellites ont été créés autour d'un parti central, comme dans le cas du PPRD, pour tenter d'augmenter les suffrages en sa faveur. Des membres de partis se sont présentés comme indépendants dans leur circonscription, donc sans faire état d'une affiliation considérée comme susceptible de leur porter préjudice plutôt que de donner du crédit à leur candidature. Ceci manifeste, dans la sphère électorale, le manque de structuration de la vie politique congolaise. La personnification du pouvoir demeure omniprésente dans l'arène politique et l'idéologie politique est une grande absente. Les partis accusés, quand ils ont exercé le pouvoir, d'être les auteurs de promesses jamais tenues ou de plans jamais ou très incomplètement réalisés, soupçonnés d'être les instruments d'ambitions personnelles, ont été discrédités et, en conséquence, ne constituent plus des bases fiables pour se lancer dans des campagnes électorales.

Enfin, rappelons que ces deux élections ne sont que les premières étapes d'un parcours électoral qui se prolongera jusqu'à mi-2013. Les responsables politiques tireront-ils les leçons de leur déroulement ? À observer le cheminement de l'histoire politique congolaise depuis son accession à l'indépendance, et la façon dont se sont déroulées les élections présidentielle et législatives 2011, rien n'est moins sûr.

Bibliographie

AFP. 3 décembre 2011.

Afrik53.com. 21 décembre 2011.

Belga. 29 novembre 2011.

de Saint Moulin, L. 2011a. « Où en est la préparation des élections ? ». *Congo-Afrique* L (454) (avril) : 279-285.

de Saint Moulin, L. 2011b. « La construction de l'État congolais ». Communication au Forum national sur le rôle de l'État, Kinshasa, juin 2011. Texte inédit.

Commission électorale nationale indépendante (CENI). 2011 (8 oct.). « Élection présidentielle de 2011, Résultats provisoires ». Révérend Docteur Daniel Ngoy Mulunda-Nyanga, République démocratique du Congo : Kinshasa.

CONG-SADC. 2011 (15 déc.). « Déclaration sur la situation post-électorale en RDC : sonnette d'alarme afin d'éviter que la tension actuelle dégénère en crise politique ». Gaborone.

Congo Forum. 2011 (17 déc.).

« Discours du Président de la République lors de la présentation du projet de société ». 2011 (14 sept.). République démocratique du Congo : Kingakati-Buene.

Djoli Eseng'Ekeli, J. 2011. « La loi électorale : enjeux et perspectives ». *Congo-Afrique* L (454) (avril) : 261-278.

Ettang, D., Nzovu-Ouma, B. & Bakwesegha-Osula, M. 2011. « Gestion des violences liées aux élections : Élections en République démocratique du Congo ». *Accord, Policy and Practice Brief issue* 013 : 1-7.

GOMAFOCUS. « RDC : répartition des sièges pour les élections de 2011 ». <http://www.culturecogolaise.net/?p=8069>

Grand Kasai info. 2011 (19 déc.).

Grandslacstv Newspaper. n.d.

International Crisis Group. 2011a (5 mai). *Congo : Le dilemme électoral*. (coll. « Rapport Afrique 175 »).

International Crisis Group. 2011b (5 sept.). Update Briefing, Briefing Afrique N° 58, Kinshasa/Nairobi/Bruxelles.

IWACU Les voix du Burundi. 2011 (23 déc.).

Jeune Afrique. 2011 (23 déc.).

KongoTimes. 2011 (10 nov.). « Violences préélectorales en RDC : Réponse du Gouvernement congolais à l'ONU ».

KongoTimes. 2012 (2 fév.). « Législatives 2011 en RDC / Tous les partis ont perdu ! ».

Loi organique n° 10/013 du 28 juillet 2010 portant organisation et fonctionnement de la Commission électorale nationale indépendante. Kinshasa : République démocratique du Congo, juillet 2010.

Loi n° 11/003 du 25 juin 2011 modifiant la loi n°06/006 du 9 mars 2006 portant organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales. Kinshasa : République démocratique du Congo, juin 2011.

« Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République démocratique du Congo ». *Journal officiel de la République démocratique du Congo* (1^{er} février).

Loi n° 11/014 du 17 août 2011 portant répartition des sièges par circonscription électorale pour les élections législatives et provinciales. Kinshasa : République démocratique du Congo, août 2011.

Monsengwo Pasinya, L. (M^{gr}). 2011 (12 déc.). « Déclaration sur l'élection présidentielle en RDC ». Kinshasa.

MONUSCO (Nations unies Droits de l'homme Haut Commissariat). 2011 (nov.). « Rapport du Bureau conjoint des Nations unies aux Droits de l'homme sur les droits

de l'homme et les libertés fondamentales en période pré-électorale en République démocratique du Congo ».

Omasombo, J. 2009. *République démocratique du Congo, Biographies des acteurs de la Troisième République*. Kinshasa-Lubumbashi-Tervuren : CEP-CERDAC-MRAC.

Opposition politique congolaise. 2011 (13 déc.). « Déclaration politique ». Kinshasa.

Le Phare. 2010 (28 juillet).

Radio Okapi. 11 mai 2011 ; 24 mai 2011 ; 7 juin 2011 ; 18 novembre 2011 ; 28 novembre 2011 ; 29 novembre 2011 ; 30 novembre 2011 ; 13 décembre 2011 ; 15 décembre 2011 ; 20 décembre 2011 ; 23 décembre 2011 ; 28 décembre 2011.

République démocratique du Congo. 2011 (8 déc.). Commission électorale nationale indépendante (CENI). Kinshasa.

RFI, 20 décembre 2011.

RLTV, 6 novembre 2011.

rtbf.info. 20 décembre 2011 ; 27 janvier 2012.

7sur7.cd. 9 novembre 2011.

Union européenne. 2011 (27 nov.). Mission d'observation électorale République démocratique du Congo. Communiqué de presse. Kinshasa.

Union européenne. 2011 (13 déc.). Mission d'observation électorale République démocratique du Congo. Communiqué de presse. Kinshasa.

Union européenne. 2011 (20 déc.). Déclaration de la Haute Représentante de l'UE au nom de l'UE sur les résultats définitifs des élections présidentielles en RDC et la poursuite du processus électoral en cours. Bruxelles : 18917/11, Presse 518.

Verbraeken, A. 2011 (22 avril). « East Congo, Chaos for getting a voters card ». Radio Netherlands Worldwide, Africa Desk (non paginé).

VOANews.com. 2011 (20 déc.).